



unifor
theUnion | lesyndicat

UNIFOR • CN RAIL

RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS

FAITS SAILLANTS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE UNIFOR ET LE CN

**SECTION
LOCALE 100
FÉVRIER 2015**

FAITS SAILLANTS

- **Augmentations salariales**
- **Améliorations au régime d'avantages sociaux**
- **Ajustement salarial des métiers spécialisés**
- **Mécanisme de règlement des différends SRCR**
- **100 nouveaux emplois**
- **Diminution des postes critiques à la sécurité**

CONVENTION COLLECTIVE DE QUATRE ANS

Janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018.

RECOMMANDATION

Le comité central de négociation a négocié une entente de principe qui reconnaît les importantes contributions des membres d'Unifor au succès du CN, qui prévoit des hausses salariales, une bonification des avantages sociaux et une amélioration des conditions de travail.

Votre comité central de négociation recommande à l'unanimité cette entente de principe et vous exhorte à voter en sa faveur.

MESSAGE DE JERRY DIAS, PRÉSIDENT D'UNIFOR

Hausser la barre au CN

Dire que cette série de négociations a été difficile serait un euphémisme. Ces pourparlers avec le CN ont été incroyablement difficiles et étalés sur plus de cinq mois. Nous étions très près de conclure une entente avec le CN en décembre, mais à la dernière heure la compagnie est revenue avec plusieurs demandes de concession. Pendant le mois de février, votre comité a travaillé fort à tenter de conclure une nouvelle convention collective.

Votre comité central de négociation était déterminé à vous présenter une nouvelle entente qui allait répondre à vos besoins et faire aussi avancer le syndicat dans notre programme de convention collective. Je suis heureux que nous ayons réussi, même devant la pression d'un lock-out imminent du CN. La nouvelle entente apporte des améliorations dans plusieurs domaines et dépasse à plusieurs égards les conventions que les autres syndicats ont pu négocier. Votre comité a réussi à hausser la barre avec le CN.

Je suis fier que nous ayons pu négocier une entente. Les syndicats doivent être autonomes et en mesure de mener à bien l'important travail de négociation collective que nous confions nos membres. Votre appui pendant tout le processus était inestimable et a permis d'obtenir les résultats que nous avons maintenant.

Je me joins au comité central de négociation Unifor-CN de la section locale 100 pour vous recommander d'approuver cette entente de principe.

En solidarité,

Jerry Dias
Président national d'Unifor



LETTRE DE KEN HIATT, PRÉSIDENT DE LA SECTION LOCALE 100 D'UNIFOR

Négocier une entente type dans le secteur ferroviaire d'Unifor

J'aimerais remercier nos membres pour leur appui dans cette ronde de négociations qui fut difficile. Merci à tous les chefs de grève pour leur travail assidu afin d'être prêts pour tout type de conflit de travail. Des remerciements spéciaux et personnels sont exprimés à tout le comité de négociation de la section locale 100 qui a travaillé si fort et consacré bon nombre de nuits loin de leur famille pour négocier une convention collective équitable pour nos membres.

Le comité de négociation s'était fait dire par le CN que nous devions accepter l'entente type négociée par d'autres syndicats. Nous avons refusé. Nous avons pu frayer notre propre chemin afin de conclure une entente qui est non seulement meilleure que l'entente type établie par d'autres syndicats, mais qui aborde aussi les préoccupations spécifiques de nos membres partout au pays.

Après plus d'une décennie, la question du dépistage d'abus de drogues et d'alcool critique et non critique à la sécurité a été réglée. Nous avons

réussi aussi à régler un grand nombre de griefs et obtenu l'engagement d'embaucher 100 nouveaux membres après attrition. Le comité a pu rétablir le comité central conjoint en santé et sécurité. Nous avons réussi à négocier un représentant syndical à temps plein pour Montréal, une réalisation importante dans cette ronde de négociations.

Au nom de l'ensemble du comité, je suis heureux de vous présenter cette entente pour ratification.

En solidarité,

Ken Hiatt
Président de la section locale 100 d'Unifor



Disposition plus robuste à l'égard de la sous-traitance

Unifor a pu négocier une disposition plus robuste à l'égard de la sous-traitance qui améliorera la sécurité d'emploi à long terme.

La sous-traitance de la mise à niveau des locomotives et de la réparation des dommages sera examinée directement par le président de la section locale 100 d'Unifor. Des avis de sous-traitance seront émis avant le début du travail.

Le vice-président des mécaniciens et le président de la section locale 100 vont passer en revue tous les problèmes de sous-traitance sur une base semi-annuelle.

Un comité syndical-patronal pour l'atelier de Transcona sera mis sur pied afin d'examiner les procédures de travail et les coûts liés aux réparations effectuées par des sous-traitants tiers dans l'objectif de mener une analyse de rentabilité pour Transcona afin que l'atelier ajoute du travail de réparation.

Nouveaux emplois

Le CN s'engage à embaucher 100 nouveaux travailleurs, au-delà du remplacement régulier par attrition, dans toute l'entreprise.

Test de dépistage d'abus de drogues et d'alcool

La compagnie et le syndicat ont conclu une entente sur un autre conflit qui limite désormais le nombre de postes critiques à la sécurité à moins de 3 % des membres de la section locale 100. Nous avons pu aussi enchâsser dans la convention collective que les tests de dépistage d'abus de drogues et d'alcool auprès de nos membres vont avoir lieu seulement après un accident ou un incident important, en fonction des circonstances ayant pu impliquer une violation d'une règle et/ou le jugement d'un employé.

Les parties se sont entendues sur la compréhension de la mise en application de la politique de la compagnie identifiant des postes pouvant être déterminés comme des postes critiques à la sécurité et lorsqu'ils sont susceptibles de faire l'objet d'un suivi du Service de santé au travail après un test de dépistage d'abus de drogues et d'alcool.

Mécanisme de règlement des différends SRCR

Dans le cas où il est évalué qu'un membre échoue au système SRCR et que le membre est en désaccord avec les résultats, il peut désormais remplir et soumettre au superviseur immédiat le formulaire de règlement des différends SCRC.

Si le conflit n'est pas réglé de manière satisfaisante avec le superviseur, le membre peut contacter le président d'unité de la section locale pour un renvoi du différend au principal gestionnaire des mécaniciens.

Représentation syndicale

Le CN a annulé tous les changements aux règles de travail qu'il avait mis en application de manière unilatérale après le 15 février 2015, y compris la réintégration des représentants en milieu de travail.

Le financement des congés-éducation payés est renouvelé pour la durée de la convention.

Les présidents d'unité de la section locale pourront désormais participer, à la demande du vice-président régional, aux discussions sur les griefs du comité conjoint afin de renforcer la représentation des membres. Le comité a aussi négocié une représentation syndicale à temps plein pour nos membres à Montréal.

Métiers spécialisés

Il y aura une hausse de 1 % accordée aux métiers spécialisés à compter du 1er janvier 2018.

Pendant les négociations, le comité a clarifié le processus d'accès aux postes d'entretien de l'installation.

Le syndicat a négocié une nouvelle disposition afin de mettre sur pied des comités conjoints d'apprentissage à tous les endroits où des apprentis sont embauchés.

Le CN et Unifor vont développer des mesures locales pour améliorer l'attrait et la rétention dans les métiers spécialisés, au besoin.

Santé et sécurité

Dans cette ronde de négociations, le syndicat et le CN ont convenu de rétablir le comité central conjoint en santé et sécurité pour le service des mécaniciens. Tous les frais associés aux déplacements et à l'hébergement seront payés par le CN. Les objectifs du comité seront d'examiner les efforts des comités locaux, étudier et recommander des changements aux programmes de formation en milieu de travail qui existent déjà, assurer le respect des obligations légales et examiner toutes les lignes directrices de mise en application ainsi que les rapports connexes.

Fonds de bienfaisance Unifor-CN

Le CN a accepté de mettre sur pied un fonds conjoint afin de soutenir des causes philanthropiques au Canada en mettant l'accent notamment sur les enjeux liés à la condition féminine et aux questions autochtones. Unifor et le CN vont tous les deux contribuer le même montant au fonds afin de soutenir des initiatives locales.

Grille salariale de la section locale 100

	Actuel	2015 3%	2016 3%	2017 3.50%	2018 3%	2018 *1%
Métiers	\$33.28	\$34.28	\$35.31	\$36.54	\$37.64	\$38.02
Opérateurs de grue	\$30.55	\$31.47	\$32.41	\$33.54	\$34.55	

*Ajustement aux métiers spécialisés

Un ajustement salarial de 1 % sera accordé aux métiers spécialisés pour les mécaniciens de wagon, les électriciens et les mécaniciens de machinerie lourde ainsi que pour les chefs d'équipe de ces trois classifications.

Avantages sociaux :

Invalidité de courte durée - Congés de maladie et de maternité

À compter du premier jour du mois suivant la ratification, l'indemnité maximale hebdomadaire pour une invalidité de courte durée augmentera de 680 \$ à 690 \$ pour les nouvelles demandes.

À compter du 1er janvier 2016, l'indemnité maximale augmentera à 700 \$ pour les nouvelles demandes.

À compter du 1er janvier 2017, l'indemnité maximale augmentera à 710 \$ pour les nouvelles demandes.

À compter du 1er janvier 2018, l'indemnité maximale augmentera à 720 \$ pour les nouvelles demandes.

Soins dentaires

Le maximum annuel pour soins dentaires augmentera de 1 725 \$ à 1 825 \$ pour un traitement à partir du premier jour du mois suivant la ratification. Le barème des frais des dépenses pour soins dentaires continuera d'être basé sur l'année en cours.

Assurance vie facultative

À compter du premier jour du mois suivant la ratification, le montant maximal admissible augmentera de 125 000 \$ à 150 000 \$.

Compte d'épargne libre d'impôt

Le CN mettra à la disposition des membres la possibilité de contribuer à un compte d'épargne libre d'impôt. Les membres pourront faire des cotisations et seront responsables de surveiller les limites de cotisations. Le CELI sera un ajout au REER collectif actuel du CN.

Médicaments sur ordonnance

À compter du premier jour du mois suivant la ratification, les frais pour chaque ordonnance déposée augmenteront de 2,50 \$ à 3,00 \$. La franchise actuelle de 25 \$ par membre, par année bénéficiera d'une exemption pour la couverture des médicaments seulement.

Régime de rachat d'actions pour les employés

Le Régime de rachat d'actions de la compagnie pour les employés continuera d'être disponible pour les membres admissibles selon les modalités du régime.

Billet du médecin

Le CN a convenu de ne plus exiger un billet du médecin pour justifier chaque absence du travail. Cette mesure sera clarifiée avec tous les superviseurs au CN. Dans les cas d'absentéisme fréquent, le membre peut être tenu de fournir un billet médical.

Fonctions de juré

Les membres qui sont convoqués pour assumer des fonctions de juré et tenus en conséquence de perdre du temps au travail seront payés pour le temps perdu - chaque journée de travail perdue sera payée au salaire régulier.

Vacances

Les membres embauchés après janvier 2014 pourront prendre des vacances dans l'année de leur embauche. Il n'y a aucun changement pour les employés actuels.



VOTRE COMITÉ CENTRAL DE NÉGOCIATION DE LA SECTION LOCALE 100 D'UNIFOR



JERRY DIAS
Président national,
Unifor



PETER KENNEDY
Secrétaire-trésorier national,
Unifor



BOB ORR
Adjoint au président, Unifor



BRIAN STEVENS
Directeur national du
secteur ferroviaire



COREY VERMEIJ
Directeur national du secteur
des soins de santé



KEN HIATT
Président, section locale 100



ZOLTAN CZIPPEL
Vice-président
Région des Rocheuses



TERRY MCKIMM
Vice-président
Région des Prairies



ASHOK VENKATARANGAM
Vice-président
Région des Grands Lacs



JACQUES OUIMET
Vice-président Région du
Saint-Laurent / Atlantique



ROB MARTIN
Représentant de négociation
Région des Rocheuses



CORY WILL
Représentant de négociation
Région des Prairies



JOHN AMERO
Représentant de négociation
Région des Rocheuses



SIMON MOREAU
Représentant de négociation
Région du Saint-Laurent



CHRIS GARROD
Coordonnateur en
santé et sécurité



COMITÉ CENTRAL DE NÉGOCIATION DE LA SECTION LOCALE 100 D'UNIFOR